

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 79/267/ DU 30 MAI 1979
portant nomination de Monsieur MISSATOU RENÉ
Inspecteur du Trésor en qualité de Directeur
Administratif et Financier de la Société Nationale
de Construction

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n°D38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'Ordinance n°15/79 du 18 Mai 1979 portant création de la Société Nationale de Construction;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur MISSATOU René Inspecteur du Trésor est nommé Directeur Administratif et Financier de la Société Nationale de Construction (SONACO).

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 30 MAI 1979

Par : Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-OMA

Le Ministre de l'Aménagement
du Territoire

Le Ministre des Finances

René MOUNDELE-NGOLLO.

Henri LOPES.

Le Ministre du Travail
et de la Justice, Garde des
Sceaux,

Victor TAMBABA-TAMBABA.